

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES PAR ANTICIPATION A CERTAINES ASSOCIATIONS

Monsieur Pierre SERENA expose qu'il est proposé d'attribuer par avance, par délibération spécifique à certaines associations, une quote-part sur le montant de la subvention définitive attribuée l'année suivante.

Cette possibilité permet ainsi aux associations, qui gèrent un budget important ou qui ont en leur sein du personnel dont la masse salariale présente un pourcentage élevé de leurs finances, d'avoir une avance de trésorerie pour faire face à des échéances en début d'année qui peuvent être importantes.

Cette quote-part est définie dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Progrès signée avec l'association.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- **D'ATTRIBUER** 50 % de la subvention prévisionnelle annuelle 2018 aux associations ci-après :

- COURIR A OLORON	3 400.00 €
- BEARN INITIATIVES ENVIRONNEMENT	10 050.00 €
- JAZZ A OLORON	19 435.00 €
- CENTRE SOCIAL LA HAÛT	85 488.00 €
- F.C.O. RUGBY	26 749.00 €
- J.A.O. BASKET	10 447.00 €
- F.C. OLORON BEARN	9 589.00 €

- **D'ATTRIBUER** 40 % de la subvention prévisionnelle annuelle 2018 à l'association ci-après :

- HAND-BALL CLUB OLORONNAIS	10 194.00 €
-----------------------------	-------------

- **D'ATTRIBUER** 25 % de la subvention prévisionnelle annuelle 2018 aux associations ci-après :

- AMICALE LAÏQUE	21 235.00 €
- RADIO OLORON	4 671.00 €

- **D'ATTRIBUER :**

- 23 000 € à l'HARMONIE MUNICIPALE.

Ces montants ne préjugent en rien des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2018, qui seront votées lors du Budget Primitif 2018.

Mesdames Marie-Lyse GASTON et Carine NAVARRO ne participent pas au vote.

Oùï cet exposé, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **VOTE** les montants d'acompte des subventions 2018 tels que proposés.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2017.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/12/2017



LE MAIRE,

Luc BÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017